

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU lundi 17 mars 2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DIX-SEPT MARS, Le Conseil communautaire s'est réuni à 19 H au siège de la communauté de communes à Merlevenez, sous la présidence de M. **Jacques LE LUDEC**, Président.

Etaient présents :

<i>Commune de Kervignac :</i>	<u>Délégués titulaires</u> : Jacques LE LUDEC, Président, M. Serge LE VAGUERESSE, Mme Elodie LE FLOCH,
<i>Commune de Merlevenez :</i>	<u>Délégués titulaires</u> : Mme Christine LE BRAS, M. Philippe JUSTOM,
<i>Commune de Nostang :</i>	<u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Pierre GOURDEN, Vice-président, M. Christophe TERRES,
<i>Commune de Plouhinec :</i>	<u>Délégués titulaires</u> : MM. Adrien LE FORMAL, vice-président, Jean- Joseph LE BORGNE, Loïc SEVELEC,
<i>Commune de Sainte-Hélène :</i>	<u>Délégués titulaires</u> : M. Emmanuel GIQUEL, Vice-président et M. Félix GUILLERMIC

Pouvoirs :

M. Jean-Marc LE PALLEC a donné pouvoir à Mme Elodie LE FLOCH,
Mme Martine PARÉ a donné pouvoir à Mme Christine LE BRAS,
M. Claude JAFFRE a donné pouvoir à M. Philippe JUSTOM.

1. Approbation du conseil communautaire du jeudi 6 février 2014

Monsieur Le Président met aux voix le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du jeudi 6 février 2013.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Finances

2. Approbation des comptes administratifs 2013

Le conseil communautaire est invité à approuver les comptes administratifs du budget général, , du budget du service d'élimination des déchets (SPED), du budget du service d'assainissement non-collectif (SPANC) et du budget Remoulin. Le conseil est également invité à constater qu'il est identique au compte de gestion présenté par la Trésorerie de Port-Louis. Les tableaux ci-dessous sont une présentation simplifiée des comptes administratifs détaillés joints en annexe.

BUDGET PRINCIPAL	Recettes de l'exercice 2013	Dépenses de l'exercice 2013	Résultat d'exercice	Précédent exercice (incluant le transfert de l'emprunt à Remoulin qui a été annulé)	Solde d'exécution
Fonctionnement	2 684 600, 25	2 272 187, 81	412 412, 44	426 947, 00	479 687, 42
Investissement	1 278 179, 41	1 043 488, 99	234 690, 42 <small>(8 243€ en plus qui n'ont pas encore été versé au GCSMS)</small>	-354 437, 56	-119 747, 14

SPED	Recettes de l'exercice 2013	Dépenses de l'exercice 2013	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	1 864 489, 83	1 825 098, 03	39 391, 80	101 143, 49	140 535, 29
Investissement	363 265, 51	236 031, 51	127 234	-188 591, 86	- 61 357, 86

SPANC	Recettes de l'exercice 2013	Dépenses de l'exercice 2013	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	29 731, 46	24 798, 42	4 933, 04	-9630, 21	-4697, 17
Investissement	---			946, 93	946, 93

REMOULIN	Recettes de l'exercice 2013	Dépenses de l'exercice 2013	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	157 701, 53	139 980, 68	17 720, 85	-35 622, 06	-6 173, 32
Investissement	9 372, 52	10 959, 77	-1 587, 25	- 4586, 07 *	-17 901, 21

- Résultat de 7 774, 75€ auxquels ont été déduits 12 360, 82€ de l'emprunt transféré à tort.

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire

_ **DECLARENT** que les comptes de gestion pour l'exercice 2013 dressés par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part sur la tenue des comptes.

Concernant les comptes administratifs :

Après la présentation des comptes administratifs, M. le Président se retire de la salle du Conseil. Le 1^{er} Vice-président invite alors le Conseil à approuver les comptes administratifs.

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

_ APPROUVENT les comptes administratifs 2013 présentés.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2013

Il est proposé au conseil communautaire l'affectation des résultats de 2013 suivant :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat 2013	Proposition d'affectation pour 2014
Excédent fonctionnement de clôture	479 687,42	99 033, 91€ en section de fonctionnement (article 002 recettes)
		380 653, 51 € en Section d'investissement (article 1068)
Déficit d'investissement de clôture	119 747, 14	Report en investissement (article 001 dépenses)

SPED	Résultat 2013	Proposition d'affectation pour 2014
Excédent fonctionnement de clôture	140 535, 29	Report en investissement (article 1068 recettes)
Déficit d'investissement de clôture	61 357, 86	Report en investissement (article 001 dépenses)

SPANC	Résultat 2013	Proposition d'affectation pour 2014
Déficit fonctionnement de clôture	4 697, 17 €	Report en fonctionnement (article 002 dépenses)
Excédent d'investissement de clôture	946, 93	Report en investissement (article 001 recettes)

REMOULIN	Résultat 2013	Proposition d'affectation pour 2014
Déficit fonctionnement de clôture	17 901, 21	Report en fonctionnement (article 002 dépenses)
Déficit d'investissement de clôture	6 173, 32	Report en investissement (article 001 dépenses)

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

_ APPROUVENT les affectations de résultats proposés ci-dessus.

4. Vote des budgets primitifs 2014

Après présentation des 5 budgets primitifs de la collectivité (budget général et budgets annexes) par section et par chapitre, les conseillers sont invités à

- voter les 4 budgets avec reprise des résultats de l'exercice N-1, comme présenté précédemment.
- voter les 4 budgets au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le budget 2014 de la CCBBO s'équilibre au total à **6 197 294, 53 €**:

dont **4 679 833, 73 €** en fonctionnement

dont **1 517 460, 80 €** en investissement

(montant consolidé du budget principal et des 3 budgets annexes)

BUDGET PRIMITIF	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	2 604 859, 91	1 052 632, 78	3 657 492, 69
SPED	1 847 457, 52	438 850, 35	2 286 307, 87
SPANC	63 208, 11	780, 94	64 935, 98
REMOULIN	164 308, 19	24 249, 80	188 557, 99
TOTAL	4 679 833, 73	1 517 460, 80	6 197 294, 53

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

_ ADOPTENT les budgets primitifs présentés.

5. Subventions aux associations et organismes- budget général

Il est proposé au conseil communautaire de verser en 2014 aux associations et organismes publics les montants suivants :

Plan local d'Insertion par l'Economie (montant prévisionnel en attendant le montage définitif du PLIE)	7 903,00
Groupe d'animation locale LEADER	1 150,00
MISSION LOCALE INSERTION	18 000,00
SAGE DU GOLFE DU MORBIHAN	
GPMT JEUNES BLAVET RIA OCEAN	2 000,00
LES PIEDS DANS LA VASE	4 000,00
LE TOUR DES ARTS	3 285,00
LA BOUTIQUE DU DROIT	4 000,00
RESEAU SANTE ASSOCIATION	15 000,00
	(6 770€ sont remboursés par Gâvres, Riantec, Port-Louis et Locmiquélic)
ESPOIR AMITIE	100,00
TOTAL DES SUBVENTIONS	55 438,00 €

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité

_ APROUVENT le versement des subventions ci-dessus.

6. Subvention à l'association les Mains dans la Terre sur le budget d'élimination des déchets

La commission Environnement propose de renouveler le versement à l'association d'une subvention de fonctionnement de 200 € pour l'année 2014. Cette subvention est versée sur le budget du Service d'Elimination des déchets.

Il est proposé au conseil communautaire **d'approuver le versement** d'une subvention de fonctionnement de 200 € pour les actions engagées et les projets de l'Association les Mains dans la Terre.

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité

_ APROUVENT le versement de la subvention ci-dessus.

7. Vote des taux d'imposition

Le conseil communautaire est donc invité à maintenir les taux de fiscalité additionnelle pour 2014.

	Bases prévisionnelles 2014	proposition de maintien des taux pour 2014	résultat attendu
Taxe d'habitation	18 877 000 €	1,78	336 010, 60 €
Taxe foncière (bâti)	13 409 000 €	1,84	246 725, 60 €
Taxe foncière (non bâti)	381 500 €	4,82	18 426, 45 €
Cotisation foncière entreprise	3 576 000 €	1,44	51 494, 40 €
TOTAL			652 657, 05 €

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité

_ ADOPTENT les taux de fiscalité additionnelle ci-dessus pour l'année 2014.

8. Délibération pour les fonds de concours des communes à Rémoulin

Les résultats du budget annexe de Remoulin pour 2013 sont les suivants :

Résultat d'exercice 2013	Report de l'exercice précédent du budget annexe	Opération d'ordre liée au transfert de l'emprunt restant sur le budget général	Résultat de clôture 2013
-27 847, 31€	+16 133, 60	-12 360, 82€	-24 074, 53

La participation des communes pourra se faire sur la forme d'un fonds de concours au fonctionnement de Rémoulin. Lorsqu'ils contribuent au fonctionnement d'un équipement, les fonds de concours sont imputés en section de fonctionnement sur l'article 6573 « subvention de fonctionnement aux organismes publics » dans la comptabilité de la commune. Sur le budget Remoulin, ils seront imputés, en recette, au compte 747 « participations ».

La répartition s'est faite sur cette base :

clef de répartition :	100% population	Subvention de Fonctionnement
Montant à répartir :		47 000 €

COMMUNES	POPULATION	MONTANT A FINANCER EN FONCTIONNEMENT
KERVIGNAC	5635	16 486, 86
MERLEVEZEZ	3034	8 876, 87
NOSTANG	1319	3 859, 13
PLOUHINEC	4956	14 500, 25
SAINTE-HELENE	1120	3 276, 89
TOTAL	16064	47 000 €

Le versement correspond à 2,93 € / habitants.

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

_ **APPROUVENT** le versement d'un fonds de concours de chaque commune membre, sur la base de la répartition ci-dessus.

9. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler la ligne de Trésorerie contractée auprès du Crédit Agricole, pour rappel, les conditions actuelles sont les suivantes :

Montant : 1 500 000.00 €

Date d'effet : 10 avril 2013

Durée : 1 an

Taux indexé : EURIBOR 3 mois moyenné + 0.90 % base de calcul exact / 365 jours, soit une marge inférieure à 0.88 % sur base de calcul conventionnelle exacte / 360 jours

Commission d'engagement : Néant

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

_ **AUTORISENT** le président à renouveler le contrat pour une ligne de trésorerie, aux conditions en vigueur pour 2014.

Environnement

10. Signature d'une convention avec l'éco-organisme Eco-mobilier pour le soutien à la collecte et au traitement des déchets d'éléments d'ameublement

L'article 46 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, mentionne le principe de la mise en place de REP (responsabilité élargie aux producteurs). La mise en pratique de ce principe passe le plus souvent en s'appuyant sur un éco-organisme agréé qui va contribuer et prendre en charge la collecte sélective et le traitement de ces produits mis sur le marché.

Pour cela, l'éco-organisme Eco-mobilier a récemment été agréé et la filière de recyclage des déchets de mobiliers usagés doit désormais être mise en œuvre.

Éco-mobilier est un éco-organisme à but non lucratif qui organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou encore la production énergétique.

Pour répondre à ses missions, Éco-mobilier va mettre en place progressivement, d'ici 2017, la filière de collecte, de recyclage et de réutilisation des meubles usagés.

L'objectif de la convention à signer avec Eco-mobilier est donc de définir les conditions techniques de mise en place de la collecte du mobilier au sein de la déchèterie de Merlevenez et ainsi d'en définir les modalités de soutien financier.

Concrètement il s'agira de mettre à disposition des habitants une benne supplémentaire (en ajout ou substitution) à la déchèterie pour collecter en mélange le mobilier.

Dans ce cadre, les frais de collecte et de traitement des objets déposés dans cette benne sont pris en charge par l'éco-organisme. La collectivité doit mettre en place une communication adéquate pour donner l'information aux habitants.

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la signature d'une convention avec la société Eco-mobilier permettant de percevoir les soutiens correspondant au tri et traitement des déchets d'ameublement dès 2014, la mise en œuvre opérationnelle pouvant être réalisée sous 12 mois après contractualisation.

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident :

- **D'approuver** la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'ameublement visés par le dispositif légal avec l'éco-organisme Eco-mobilier permettant de bénéficier des soutiens financiers correspondants,
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

11. Questions diverses

1. Consultation pour l'achat de deux porte-outils pour les chantiers nature et patrimoine

Une consultation a été organisée au mois de février pour la recherche d'un matériel innovant et maniable pour les 3 chantiers Nature et Patrimoine, de type Porte-outils mono axe avec accessoires. La date de remise des propositions a été fixée au Jeudi 27 février. L'appel d'offre a été publié sur le site de Megalis dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

Critères d'analyse des offres :

Critère	Pondération
Adéquation avec le type de chantiers à réaliser et la consultation	40%
Prix	40%
Qualité du suivi après-vente	20%

Les contraintes liées au type de chantier :

- Gyrobroyage de landes avec ajonc d'un diamètre maximum de 5 centimètres ;
- Ouverture et entretien de chemins de randonnée ;
- Terrains à forte pente : Fauche, gyrobroyage (graminées, jeunes pruneliers, jeunes ajoncs) avec exportation (andains plus système de ramassage) ;
- terrains de très faible portance (marais, zones humides) : Fauche, gyrobroyage (graminées, roseaux, jeunes saules) avec exportation (andains plus système de ramassage) ;
- Nécessité d'un matériel très maniable et ergonomique : facilité de prise en main, guidon pivotant et réglable en hauteur, etc.)

Type de matériel recherché :

- Deux Porte-outils de type « Köppl Hydro Athlet », « Rapid Euro » ou autre
- Outils portés et accessoires :
 - Barre de coupe à rouleau à deux disques ou faucheuse rotative à deux disques
 - Remorque : un essieu, siège, dispositif de basculement, et variante pour remorque homologuée pour la circulation routière
 - Presse pour ballots ronds, variante avec roues de ramassage pour andains larges
 - Treuil
 - Deux rampes de chargement pour chargement du porte outil dans une remorque
 - Pneus larges basse pression (porte outils)
 - Roues cages avec système de montage/démontage rapide (porte outils)

Trois entreprises ont envoyé une proposition : KERVARREC Motoculture, MECA'MICK Motoculture et EUROPE SERVICE. Les trois propositions sont conformes à la demande et à l'appel d'offres. Les trois entreprises ont pu organiser une démonstration sur site, avec les encadrants de chantier.

Suite à ces démonstrations l'option de porte-outils plus puissants a été retenue. L'accessoire en option : treuil forestier, a été écarté pour le moment pour permettre un essai en situation, après la prise en main de l'outil.

L'analyse des offres est la suivante :

Critères d'appréciation	Offres proposées		
	Kervarrec	Europe Service	Méca'Mick
Adéquation avec les contraintes des chantiers nature et patrimoine / noté sur 40	34	40	38
Prix / noté sur 40	35	35	40
Suivi et service après vente / noté sur 20	18	18	20
TOTAL	87	93	98

La commission d'appel d'offre propose de retenir l'entreprise la mieux disante.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer l'offre de MECA'MICK Motoculture, offre la mieux-disante. Pour un montant total de 52 251, 60 €

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

_ **AUTORISENT** le président à signer la proposition de MECA'MICK Motoculture, offre la mieux-disante, pour un montant total de 52 251, 60 €.

2. Admissions en non valeurs :

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

_ **DECIDENT** d'admettre en non valeurs les créances suivantes :

BUDGET SPED de 2011 à 2013 :

N° de liste	Nombre de pièces dans la liste	Années	Montant des non valeurs	Motifs
1225690215	2	2013	301,89 €	Surendettement et décision effacement de dette
1223680215	2	2011 et 2013	461,68 €	Surendettement et décision effacement de dette
TOTAL	4		763,57 €	

_ **DECIDENT** d'inscrire la dépense au compte 6542 (créances éteintes) du budget 2014 du SPED, pour un montant de 763,57 €.